

Personnes fragiles : plan alerte d'urgence

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence, la Ville et le CCAS ont créé un dispositif d'appel pour venir en aide aux personnes fragiles, lors des situations exceptionnelles comme la canicule, le froid et les épidémies.

Le CCAS tient à jour un registre nominatif qui recense les personnes considérées comme vulnérables :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- les personnes en situation de handicap

Les habitants inscrits sont contactés par téléphone 3 fois par semaine durant les périodes d'alerte.

Ces prises de contact permettent de rompre l'isolement des personnes seules, de s'assurer de la connaissance des consignes de prévention et leur demander si elles ont des besoins particuliers.

Comment s'inscrire ou inscrire un proche ?

En se rendant à l'accueil du Centre Communal d'Action Sociale, 1 rue des Gantois ou par téléphone au 03 20 51 16 98.

À télécharger

Fichier

[Fiche de renseignements \(.docx - 376.49 Ko\)](#)

Fichier

[Fiche d'engagement \(.docx - 367 Ko\)](#)

Centre Communal d'Action Sociale

1 rue des Gantois
59110 La Madeleine
France

[03 20 51 16 98](tel:0320511698)

Lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 12h

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

Publié le 09 mars 2021